



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be

Réservoir à mazout aérien

Conclusion: Le réservoir ne peut pas être rempli et ne peut plus être utilisé.

Contrôle suivant:

Date inspection: 18/09/2024 **Inspecteur:** Hannes Pyfferoen

ID-label:

Mentor:

Klantreferentie:

Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de serie:

Date rapport: 18/09/2024

Adresse de l'installation

Rue Jan Maervoetstraat
Numéro 20
Boîte
Postcode 1785
Commune MERCHTEM
Pays Belgique

Propriétaire

Nom -
Rue Jan Maervoetstraat
Numéro 20
Boîte
Postcode 1785
Commune MERCHTEM
Pays Belgique

Installateur

Nom -
N° TVA -
Numéro de téléphone -
E-mail -

Type Certificat de conformité pour le contrôle des citernes en Flandre : contrôle limité selon VLAREM

RÉSERVOIR

Emplacement du réservoir Accessible en surface
Type de réservoir Non classé : privé & < 5000L / 6000kg
Contenu du réservoir 1200 L
Date de l'installation avant le 01/08/1995 (Existant)

Nouveau réservoir

ENCAPSULATION

Etat général
Imperméable à l'eau
Imperméable au carbone

Présent

Inspection

Oui

Non

BON

PB

☒

☐

☐

☒

☒

☐

☒

☐

Présent

Inspection

Oui

Non

BON

PB

☒

☐

☐

☒

☐

☒

☐

☒

TUYAUX

Connexions (ventilation, remplissage)
État des tuyaux (ventilation, remplissage)
Bouche de pipe

	Présent		Inspection	
	Oui	Non	BON	PB
État du tuyau d'entrée			☐	☒
État du tuyau de retour	☒	☐	☐	☒
Filtre à carburant	☒	☐		
Fuite du filtre à carburant			☒	☐

RÉSERVOIR

État général du réservoir			☐	☒
CERTIFICAT PRÉCÉDENT	☐	☒	☐	☒

ACCESSOIRES

MESURE DU NIVEAU (recommandé mais non obligatoire)

	Présent		Inspection	
	Oui	Non	BON	PB
Jauge de niveau	☒	☐	☒	☐
Mécanique	☐	☒	☒	☐
Pneumatique	☐	☒	☒	☐
Ultrasons	☐	☒	☒	☐

SECURITE DE SURCHARGE (1 doit être présent)

Sifflet	☐	☒	☐	☒
Sonde électronique	☐	☒	☐	☒

ESSAIS

Contrôle de la densité : pression négative	☒	☐	Remarques	
			Perte de pression Nvt mbar/h	

Mesure de la différence de potentiel impossible
Les certificats doivent toujours être tenus à jour et peuvent être présentés sur demande.
Un dispositif anti-débordement doit être placé sur le réservoir.

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- Nota La plaque d'identification du réservoir n'est pas présente / pas lisible
- Nota Rapport de mise en service manquant
- Nota Il convient de démontrer que le titulaire peut être considéré comme existant. (premier remplissage avant le 01/08/1995)
- Nota Rapport d'inspection périodique préalable manquant
- Rood Absence d'avertissement ou de système de protection contre le débordement
- Rood Une mise à l'air libre appropriée sur le conteneur est absente ou insuffisamment dimensionnée.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie

Nombre d'annexe(s): ☐

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Hannes Pyfferoen (numéro d'agrément ERK/TS/107354)

Hannes Pyfferoen

Hannes Pyfferoen
ACEG VZW - #259

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481











